



## CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC

Je, Philippe Morin, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le Règlement n° 567-7 modifiant le règlement n° 567 relatif au traitement des élus, aux endroits suivants, et ce, en date du 15 janvier 2025:

*Publication de l'avis public aux endroits suivants :*

- Bureau municipal situé au 65, rue Lessard, à Saint-Jean-de-Matha;
- Site Internet de la Municipalité : [www.municipalitestjeandematha.qc.ca](http://www.municipalitestjeandematha.qc.ca), dans la section Avis publics;

Tel que prévu au règlement numéro 575 adopté le 9 septembre 2019 par le conseil municipal, je, Philippe Morin, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le Règlement n°567-7 modifiant le Règlement n° 567 relatif au traitement des élus, sur le site Internet de la Municipalité le 15 janvier 2025.

Philippe Morin  
Directeur général et greffier-trésorier

Date